

PLAN MERCREDI ☒



**ANNÉES 2025-2028**

**VILLE DE BOURGUÉBUS**

### **PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE**

Mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA VIE DE L'ENFANT.



# Sommaire

## **I- DONNÉES GÉNÉRALES**

1- Identification	3
2- Périmètre et public	3
3- Etat des lieux	4
4- Fonctionnement et articulation avec les activités extrascolaires	5

## **II- UN PROJET PARTAGÉ**

1- L'éducation est l'affaire de tous	7
2- Les partenaires et acteurs engagés	8
3- Le comité de Pilotage	8

## **III – LES VALEURS DE LA COMMUNE**

1- Le vivre Ensemble	10
2- Le Développement Durable	10
3- La Réussite	10
4- La Participation	10

## **IV – LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS**

## **V – LE MERCREDI**

1- Les objectifs	14
2- L'offre	15

## **VI – LE PÉRISCOLAIRE**

## **VII – LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE**

## **VIII – L'ACCESIBILITÉ ET ANCRAGE TERRITOTIAL**

## **IX – L'ÉVALUATION**

# I – Données générales

Ce projet Éducatif De Territoire (PEDT) dont l'objectif principal est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant a été élaboré par l'élu à la Jeunesse et le service Enfance Jeunesse, en partenariat avec l'Éducation nationale, les parents d'élèves et les associations.

## 1- IDENTIFICATION

Commune de Bourguébus

10, rue Val És Dunes

14540 BOURGUÉBUS

Tél. 02.31.23.10.08

Courriel : [bourguebus.dgs@outlook.fr](mailto:bourguebus.dgs@outlook.fr)



### Correspondant en charge du projet

BARTHOW Clémence

Responsable Enfance Jeunesse

10, rue Val És Dunes

14540 BOURGUÉBUS

Tél. 06.31.51.14.20

Courriel : [bourguebus.jeunesse@outlook.fr](mailto:bourguebus.jeunesse@outlook.fr)



## 2- PÉRIMÈTRE ET PUBLIC

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) s'adresse aux enfants et aux jeunes du territoire de 0 à 13 ans. Afin de faciliter la lecture le terme Enfant sera utilisé au sens large.

Population de Bourguébus : 2 561 Habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Bourguébus fait partie de la Communauté Urbaine Caen la mer.

## L'ÉCOLE DE BOURGUÉBUS

01

École primaire publique « Madeleine Lallier »

Rue Val És Dunes

## LES EFFECTIFS 2024-2025

Bourguébus comprend 910 jeunes.



Nombre d'enfants	Maternelle	Elémentaire	TOTAL
Petite Enfance (0-2ans)			83
Ecole Madeleine Lallier (3-11ans)	123	225	348
Collège Senghor			154
<b>TOTAL</b>			<b>585</b>

## 3- ÉTAT DES LIEUX

### DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

La collectivité organise un accueil périscolaire sur le site L'EPPU de l'école Madeleine Lallier. Le temps de restauration scolaire est assuré pour l'ensemble de l'école publique du territoire.

Une offre périscolaire est proposée le mercredi : un accueil de loisirs pour les 3-12 ans situé à Bourguébus. Les enfants sont accueillis soit en journée complète, soit le matin avec ou sans repas ou l'après-midi sans repas.

### DES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES ET PETITE ENFANCE



Pour les 0-3 ans

Un Relais Petite Enfance (RPE) et une crèche privée PIM-PAM-POMME constituent l'offre pour la Petite Enfance



Pour les 3-12 ans

L'accueil de loisirs situé à Bourguébus, fonctionne aux petites et grandes vacances.

## D'AUTRES ÉQUIPEMENTS

- > Une bibliothèque
- > Familiales Rurales
- > RPE (Relais Petite Enfance)
- > SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
- > ADMR (aide à domicile)

## DES ASSOCIATIONS SPORTIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

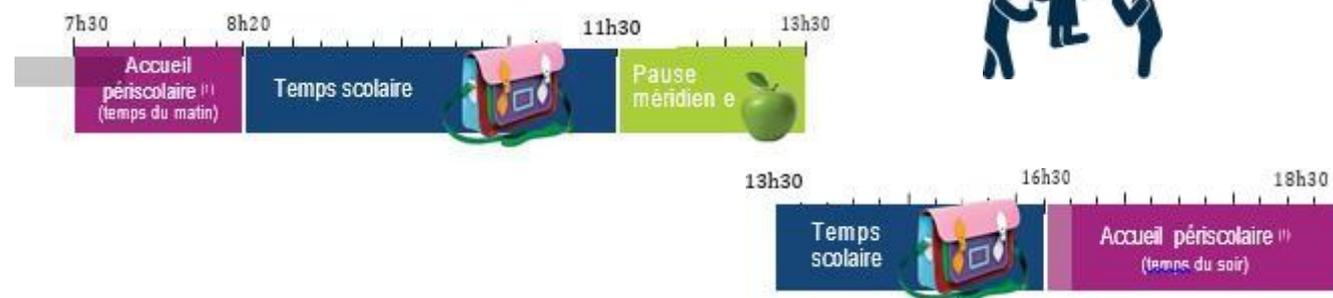
- > Bourguébus – Soliers Football Club
- > Danse / yoga / fitness (familles rurales)
- > Country
- > Association des commerçants
- > Bourguébus Auto Rétro
- > Association des supporters
- > Association des anciens combattants
- > Association des parents d'élèves (APE)



## 4 – FONCTIONNEMENT ET ARTICULATION AVEC LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

### EMPLOI DU TEMPS DE L'ÉCOLE MADELEINE LALLIER

Les lundis, mardi, jeudi et vendredi



Et le mercredi <sup>(2)</sup>



<sup>(1)</sup> Accueil et départ échelonnés - <sup>(2)</sup> Au choix : journée complète, le matin avec ou sans repas, l'après-midi sans repas.



## ZOOM CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat signée avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles et enfants du territoire.

Un travail avec tous les partenaires et acteurs du secteur de l'Enfance Jeunesse a été amorcé depuis 2020.

Un groupe de travail a œuvré pour établir un diagnostic, définir des enjeux, des priorités et un plan d'action prévisionnel notamment.

Les objectifs sont multiples : faire l'état des lieux visant à vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, permettre d'évaluer la qualité et l'efficacité des actions entreprises. Ceux-ci permettant ainsi de dégager de potentiels axes d'amélioration.

## LES ATOUTS DU TERRITOIRE

-Une volonté politique de porter ce projet à l'échelle communale en s'appuyant sur les professionnels des différents services, les associations locales et le service animation de la ville.

-Un service Enfance, Jeunesse, qui porte l'ensemble des structures péri et extra scolaires.

Un accueil Petite Enfance avec une crèche (privée) et un relais petite enfance (RPE).

-Une richesse du tissu associatif et de l'offre pour le public.

-Un accueil de loisirs extrascolaire dédié spécifiquement aux loisirs des enfants.

- Familiale Rurale présente sur la commune.



## II – Un projet partagé

---



### 1/ L'ÉDUCATION : UNE PROBLÉMATIQUE COMMUNE À TOUS

L'éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. Elle est donc, tout au long de la vie, une combinaison d'influences diverses : les unes volontaires (issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté éducative), les autres involontaires (issues de l'environnement, sans intention éducative).

Ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes de la part de l'adulte ou de l'éduquant, subies, provoquées ou consciemment recherchées par l'enfant ou l'éduqué.

Ponctuelles ou permanentes, de natures et d'origines diverses, toutes ces influences se conjuguent : l'Éducation est globale.

Au fil de la vie, elles ne cessent de se multiplier et d'interagir : L'Éducation est continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires, elle diffuse des idées et des valeurs, transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais participent également à la construction de chacun.

Elle doit aussi exploiter les influences involontaires, en repérer les effets pour en tenir compte dans la détermination des influences volontaires que nous jugeons nécessaires.

L'action éducative, dans son ensemble, doit être finalisée : la volonté d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il choisir dans quel but.



\* L'Enfant doit être abordé dans sa globalité, il n'est pas uniquement celui de ses parents, un élève, un sportif ou un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut prétendre accompagner qu'une part de lui. Chaque enfant est différent, même au sein d'un collectif, il importe de se soucier des individualités.

## 2/ LES PARTENAIRES ET ACTEURS ENGAGÉS



### Les partenaires et acteurs institutionnels

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Calvados.  
 La Direction des Services Départementaux de L'Éducation Nationale du Calvados.  
 Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement Et aux Sports (SDJES).  
 Le Conseil Départemental du Calvados.  
 La Mutualité Sociale Agricole (MSA).



### Les partenaires associatifs

Les associations culturelles, sportives, sociales et artistiques.  
 L'association des parents d'élèves.  
 L'association familles rurales.

## 3/ LE COMITÉ DE PILOTAGE

ELUS	Monsieur	FRANCOIS	MAIRE
	Madame	MACIEJEWSKI	Adjointe à l'enfance et à la Jeunesse
SERVICE MUNICIPALS	Madame	BARTHOW	Responsable Enfance Jeunesse
	Madame Madame	LEBARBIER AUBRY	Responsable Loisirs Responsable Périscolaire
EDUCATION NATIONALE	Madame	MADELAINE	Directrice école
AUTRES	Madame	GENEST	Animatrice du RPE
	Madame	BREARD	Présidente de familles rurales
	Madame	POUTEAU	Représentante des parents élus

# III – Les valeurs de la commune

## Les valeurs de la République

Les valeurs sur lesquelles s'appuie ce projet de territoire sont avant tout celles de la République. Les principes de la République sont l'indivisibilité, la laïcité, la République sociale et la démocratie.

La commune de Bourguébus souhaite mettre l'accent plus particulièrement sur le Vivre Ensemble, la Réussite et la Participation.

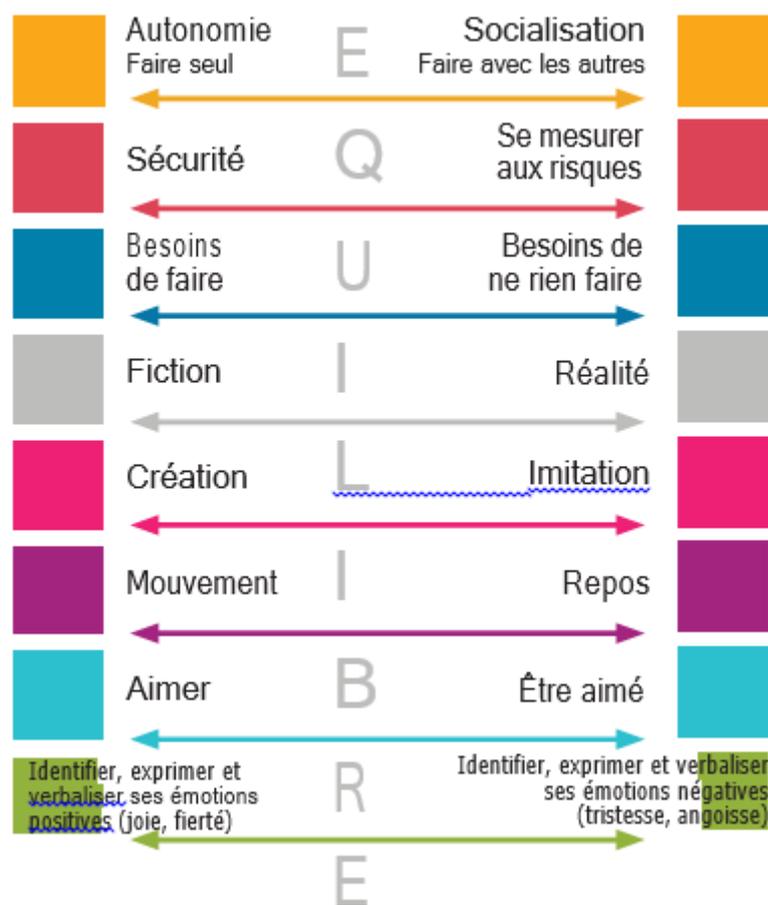
Le bien-être est choisi comme fil conducteur et se retrouve dans l'ensemble des valeurs.

## Le bien être

Le bien-être est un état de sérénité physique, psychique et d'épanouissement global. Il est atteint lorsque les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits.

Contribuer au bien-être de chaque Enfant est la finalité essentielle de l'ensemble des actions qui seront menées pour et avec les enfants. Il dépend de l'ensemble des autres valeurs que la collectivité et les structures éducatives souhaitent défendre.

### \* LISTE DES BESOINS FONDAMENTAUX



Ces 16 besoins fondamentaux fonctionnent par paire, le rôle des adultes est de permettre un équilibre entre chaque paire.

## 1- Le Vivre Ensemble

Le vivre-ensemble doit permettre d'accueillir tous les enfants au sein des organisations collectives dans le respect de ses croyances, de ses convictions.

C'est la Laïcité en tant que principe républicain qui garantit le vivre-ensemble. Au-delà de la tolérance de l'autre, le vivre-ensemble c'est le respect de l'autre, tout en privilégiant l'intérêt général et l'organisation collective sur les convictions et les croyances individuelles.

## 2- Le Développement Durable

Le développement durable c'est de permettre à chacun de vivre dans un environnement sain où l'économie et l'innovation sont au service de l'Homme. Le développement durable ne s'arrête pas au respect de l'environnement, il s'agit bien ici de permettre à l'Enfant d'appréhender cette notion dans ses trois composantes que sont l'écologie, l'économie et le social.

Enjeu d'éducation, le développement durable doit aussi être un souci actuel afin de ne pas faire reposer sur la génération suivante le soin d'œuvrer dans l'intérêt général.

## 3 - La Réussite

La réussite passe par un parcours scolaire valorisant mais aussi par l'intégration sociale et professionnelle, l'accessibilité économique et l'ouverture à la culture et au sport. La réussite est aussi liée à la capacité qu'auront les enfants d'appréhender positivement les échecs, pour qu'ils soient une source d'apprentissage et de motivation vers un nouvel objectif et non un constat d'incapacité personnelle. Les activités et projets proposés à l'Enfant viseront à leur permettre d'atteindre à plus ou moins long terme leur réussite et leur épanouissement.

## 4- La Participation

« La participation, qui vise la citoyenneté, n'est pas l'énoncé théorique des droits et des devoirs de l'individu dans la communauté. C'est la pratique sociale qu'il faut développer afin que [l'Enfant] sache plus tard se conduire librement dans les diverses occasions de sa vie ». Célestin Freinet

La participation va bien au-delà du fait d'aller voter ou de donner un avis, il s'agit bien ici de réunir les conditions pour permettre l'expression, la responsabilisation de l'Enfant en fonction de son âge et de ses compétences. La participation est le fruit d'échanges, de partages entre les membres d'un groupe. La participation se met en œuvre dans un cadre collectif et tend à se concrétiser en action.



# IV – Les Objectifs Educatifs

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Les partenaires impliqués dans l'élaboration du projet ont pour mission d'adapter celui-ci afin qu'il reflète pleinement la place de l'enfant en respectant ses besoins, ses droits et son rythme de développement.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans les lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités. Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

## 1/ Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

### - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne

La commune, comme lieu de vie sociale, a une responsabilité importante pour faciliter la création et le développement de liens humains, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ». La solidarité et la cohésion sociale se déclinent en une grande orientation : le vivre ensemble donne aux enfants de la commune la possibilité et le goût de vivre ensemble. L'école, les lieux collectifs de vie sont pour l'enfant, les premiers lieux de socialisation ; il va apprendre à vivre avec les autres. L'enfant va faire l'apprentissage de règles de vie en société.

→ Permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

→ Développer l'apprentissage de la vie citoyenne et éduquer à l'éco-citoyenneté, à l'environnement et au développement durable, faire évoluer les comportements sur la gestion des déchets.

→ Permettre aux enfants élus au Conseil Municipal des Jeunes de devenir acteurs de la vie de la commune et de les responsabiliser. Cette expérience leur apprend la tolérance, le respect et l'écoute des autres.

→ Permettre une meilleure connaissance de leur commune et de son patrimoine par la participation à la vie locale et aux manifestations organisées par la commune. (Les enfants du CMJ participent aux commémorations)

→ Développer le respect, le dialogue, la concertation, la cohésion et le respect des consignes.

→ Participer à la vie de l'école au travers des réunions de délégués de classes. (4 par an, cela comprend la directrice de l'école, la responsable du périscolaire et les enfants délégués. Cela permet des échanges sur tous les temps de la journée de l'enfant).

### - Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et des enfants acteurs de la vie locale de demain.

→ Continuer les liens intergénérationnels qui permettent à l'enfant de créer des moments de partage, d'échange, de savoir et de transmission culturelle.

→ Continuer et développer les projets communs (avec l'école, le RPE). L'école avec les cycles 2 et 3 vont 1 fois par mois à la crèche PIM PAM POM pour lire des histoires aux plus grands. Rencontre entre les enfants du centre de loisirs et ceux du Relais Petite Enfance accompagnés de leur assistante maternelle. Lors de ses rencontres des activités adaptées sont proposées lors de ce temps d'échange. Afin d'organiser au mieux cet événement une réunion est organisée entre la directrice du centre de loisirs et l'animatrice du RPE.

## 2/ Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité.

### - Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins.

→ Autoriser l'activité choisie et le « ne rien faire »

→ Offrir des repères stables aux enfants : par la présence des ATSEM auprès de leur classe durant la pause méridienne, par la désignation d'un animateur référent par classe en élémentaire. Cette continuité des adultes encadrants est essentielle pour leur bien-être, leur sécurité affective et leur adaptation au rythme de la journée.

→ Permettre un repos de qualité aux enfants en les couchant à 12h30 sur le temps méridien et leur permettre de reprendre les activités scolaires plutôt l'après-midi.

### - Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.

Les activités éducatives ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leur savoir-faire et leur savoir-être (cela leur permet d'être plus performants).

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique.

Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif. La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

### - Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives.

Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant ce temps méridien ont pour rôle de :

→ Garantir la bonne alimentation des enfants.

→ Proposer des activités sportives, des activités innovantes.

→ Agir dans l'objectif de répondre aux besoins de l'enfant à un instant donné.

→ Avoir des comportements ou attitudes positives et constantes de respect,

d'encouragement, de confiance, d'accompagnement, de patience et

transmettre des valeurs éthiques et morales tout en gardant à l'esprit une posture professionnelle.

### **3/ Développer et coordonner les dispositifs d'accompagnement à la scolarité en dehors du temps scolaire.**

Le CLAS est un dispositif qui contribue à soutenir les enfants dans leur scolarité qui a été mis en place en 2020, il est axé sur l'aide méthodologique, il fonctionne sous forme d'ateliers :

→ Atelier langage-vocabulaire, atelier méthodologie, atelier motricité fine et atelier de compréhension.  
Les jeunes sont encadrés par deux animatrices.

→ Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux leçons pour les collégiens (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>).  
Favoriser la réussite scolaire et participer à la lutte contre le décrochage scolaire.

### **4/ Permettre à L'Enfant d'appréhender les enjeux du développement durable.**

→ L'initiation aux enjeux économiques du développement durable (à travers des jeux, des interventions...)

→ Un engagement des structures au tri sélectif des déchets.

→ Projet espace vert entre Caen La Mer, l'école et le périscolaire.

→ Projet pique-nique partagé sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

→ Projet symbiose, (ce projet visant à renaturer le milieu urbain. Les enfants du centre de loisirs ont participé aux semis de plantes et d'arbustes dans un espace défini de la commune, ce projet sera proposé aux enfants de l'école pour favoriser le lien extrascolaire et scolaire).

**Participer activement**  
**Développement durable**  
**Épanouissement personnel**  
**Activités collectives**  
**Citoyenneté**

# V – Plan mercredi

## LES OBJECTIFS

### 1. COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVE

L'éducation est l'affaire de tous. L'Enfant doit être abordé dans sa globalité. Il n'est pas uniquement celui de ses parents, juste un élève, un adhérent associatif ou même un camarade de jeu c'est un être global. On ne peut pas prétendre accompagner qu'une part de lui.

Dans sa journée, sa semaine, un enfant est amené à changer d'environnement constamment. Chacun de ses environnements portent son propre projet éducatif avec des moyens pédagogiques qui diffèrent. Cependant, une cohérence et une complémentarité doivent être recherchées sur tous les temps de l'Enfant.

- Nourrir et enrichir les apprentissages de l'Enfant.
- Construire les projets des structures en concertation avec les associations du territoire et les projets d'écoles.
- Concerter et mettre en cohérence tous les temps de l'Enfant.

### 2. DÉCOUVERTE ET ÉPANOUISSEMENT

L'offre éducative du territoire doit permettre à l'Enfant de découvrir des nouvelles activités, de nouveaux domaines auxquels il n'aurait pas accès à travers d'autres instances (écoles/association culturelle/club sportif).

Dans cet esprit, la programmation du mercredi contribue à l'épanouissement personnel de chaque enfant.

- Créer des parcours, des cycles de découverte qui suscite l'intérêt et la curiosité de l'Enfant.
- Proposer une pluralité d'activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, citoyennes.
- Enrichir et diversifier l'offre d'activités en lien avec l'offre existante.

### 3. ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

L'accès aux structures et activités du territoire doit être facilité. La variété, le choix, la tarification sont pris en compte dans l'élaboration des modalités de fonctionnement des structures ouvertes le mercredi.

- Adapter la tarification pour limiter un surcoût financier pour les familles.

# UNE OFFRE

## 1. ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Un fonctionnement de type Accueil de Loisirs.

- Accueil des moins de 6 ans au sein de l'école Madeleine LALLIER.
- Accueil des plus de 6 ans au sein de l'école Madeleine LALLIER.

INSCRIPTION POSSIBLE :



- À la journée avec repas.
- À la ½ journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.

TARIFICATION :

- À la journée et à la ½ journée avec ou sans repas.
- Modulée en fonction du quotient familial (QF).

**Public : 3 à 12 ans.**

**Encadré par des animateurs qualifiés.**

**Proposition d'animation dans le respect des besoins de l'Enfant.**

### *Accueil de loisirs*

TARIFS Centre de Loisirs Rentrée 2022		Tous les régimes confondus (Général et Agricole)			
		≤620€	≤ 1249 €	≤1500 €	≥1501€
COMMUNE	Journée avec repas	10.16 €	11.67 €	13.17€	14.67 €
	½ journée avec repas	7.68 €	8.99 €	10.29€	11.59 €
	½ journée sans repas	4.14 €	5.45 €	6.76€	8.07 €
	Mini camp (par jour)	25€	27€	29€	31€
HORS COMMUNE	Journée avec repas	12.19 €	14 €	15.80€	17.60 €
	½ journée avec repas	9.21 €	10.78 €	12.34€	13.90 €
	½ journée sans repas	4.97 €	6.54 €	8.11€	9.68 €
	Mini camp (par jour)	27€	29€	31€	33€

# VI – PÉRISCOLAIRE

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Un fonctionnement d'accueil qui se décline en trois temps :

- L'accueil du matin 7h30-8h20
- L'accueil sur le temps méridien 11h30-13h30
- L'accueil du soir 16h30-18h30

**Public : 3 à 12 ans.**

**Encadré par des animateurs qualifiés.**

**Proposition d'animation dans le respect des besoins de l'enfant.**

## GRANDS AXES DU PROJET D'ÉCOLE PRIS EN COMPTE PAR LE PLAN DE LA CONCEPTION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE.

- Projet culturel commun
- Tenir compte des compétences du socle commun
- Ouverture du dialogue avec les familles et les différents partenaires
- Le vivre ensemble

## TARIFICATION

ACCUEILS DU MATIN DE 7 H 30 A 8 H 30				
QUOTIENT FAMILIAL	≤620€	≤ 1249 €	≤1500 €	>1501 €
TARIF BOURGUEBUSIENS	1.15 €	1.27 €	1.38 €	1.50 €
HORS COMMUNE	1.38 €	1.50 €	1.61 €	1.75 €
ACCUEILS DU SOIR + GOUTER DE 16 H 30 A 18 H 30				
**TARIF BOURGUEBUSIENS	2.30 €	2.53 €	2.76 €	2.99 €
**HORS COMMUNE	2.53 €	2.76 €	2.99 €	3.22 €

\*\*Tarif forfaitaire quel que soit le temps d'accueil entre 16h30 et 18h30

## Restauration scolaire

### PRIX UNITAIRE :

QUOTIENT FAMILIAL	≤620€	≤ 1249 €	≤1500 €	>1501 €
TARIF BOURGUEBUSIENS MATERNELLE	3.68 €	3.79 €	3.90 €	4.01 €
TARIF BOURGUEBUSIENS PRIMAIRE	3.85 €	3.97 €	4.08 €	4.20 €
FAMILLE DE 3 ENFANTS ET PLUS BOURGUEBUSIENS	2.85 €	2.95 €	3.05 €	3.15 €
TARIF HORS COMMUNE	7.10 €	7.10 €	7.10 €	7.10 €
TARIF ADULTE		4.50 €		
AGENTS COMMUNAUX		3.68 €		

Les modalités restent inchangées : la possibilité de réserver ou d'annuler un repas est fixée comme suit : 48 heures avant (max 9h30) hors férie et week-end.

### FORFAIT ANNUEL (année scolaire)

QUOTIENT FAMILIAL	≤620€	≤ 1249 €	≤1500 €	>1501 €
TARIF / MOIS BOURGUEBUSIENS MATERNELLE	48.94 €	50.41 €	51.87 €	53.33 €
TARIF PAR MOIS BOURGUEBUSIENS PRIMAIRE	51.07 €	52.80 €	54.26 €	55.86 €
FAMILLE DE 3 ENFANTS ET PLUS BOURGUEBUSIENS PAR MOIS	37.90 €	39.23 €	40.56 €	41.89 €
TARIF HORS COMMUNE PAR MOIS	94.43 €	94.43 €	94.43 €	94.43 €

Le forfait ANNUEL donne droit à une réduction de 5 repas sur l'année soit 138 jours – 5 jours.

L'enfant sera inscrit automatiquement 4 jours/semaine au service, l'annulation d'un repas ne sera pas déduite de la facture.

Seule, la maladie sera décomptée à partir du 4<sup>ème</sup> jours (consécutifs).

# VII – COHÉRENCE ÉDUCATIVE

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local :	NON
Contrat éducatif local :	NON
Contrat de ville :	NON
Contrat enfance jeunesse :	NON

## **Modalités d'articulation entre les différents projets**

- Temps de concertation une fois par semaine inter-direction.
- Temps de concertation avec l'équipe animation et équipe enseignants.

## **Modalités d'articulation entre les différents temps de l'enfant**

- La continuité d'encadrement : les animateurs sont dans la cour à 11h30 et 16h30
- Les enfants se rendent dans leur groupe dès la sortie de leur classe.
- Règlement intérieur commun avec l'école et appliqué sur tous les temps de l'enfant.

## **Modalités de déclinaison des parcours éducatifs sur les différents temps**

- Transmissions et échanges avec l'école.
- APC en parallèle des repas sur le temps méridien.
- Prise en compte des différents handicaps (physiques ou mentaux).
- PAP/PAI double pour le périscolaire, extrascolaire et scolaire.

## **Modalités de collaboration entre les équipes enseignantes et d'animation**

- Comité de pilotage.
- Cahier de liaison (absences, informations, suivi de l'élève, vie quotidienne).
- Réunions et concertations entre l'équipe d'animation et l'équipe éducative à la pré-rentrée ainsi qu'une fois par trimestre.

## VIII – ACCESSIBILITE ET ANCRAGE TERRITORIAL

Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

**Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).**

- Accueil assoupli.
- Rencontre avec le personnel social (éducateur, assistante sociale).
- Adaptation de l'équipe d'animation.

**Développement de la mixité sociale**

- Adapter les tarifs en fonction du quotient familial.
- Ne pas porter de jugement.
- Favoriser les activités culturelles.
- Travailler le vivre ensemble.

**Mise en place d'une politique d'information des familles (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur) :**

- Site internet de la collectivité.
- Blog.

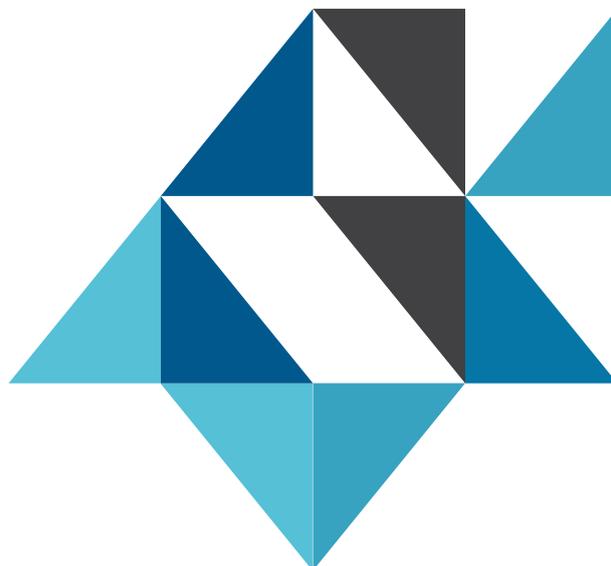
Mise en valeur de la richesse des territoires

**Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.**

- Utilisation de l'environnement pour les grands jeux.
- Aller à la rencontre des habitants et du patrimoine.
- Sorties

**Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.)**

- Accompagnement des parents lors des sorties.
- Invitation aux évènements que nous organisons.



# IX – ÉVALUATION DU PROJET

Évaluation des objectifs sur 2022/2023 et 2024.

1/ Renforcer la continuité des parcours éducatifs, diversifiés et adaptés à tous.

3/ Développer et coordonner les dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants en dehors de la classe.

## Actions mises en place :

- Dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité), 4 collectifs par semaine dont les thématiques sont choisies en relation éducative avec l'équipe enseignante de l'école Madeleine Lallier.
  - Aide aux devoirs, proposer un temps d'aide aux devoirs avec les collégiens habitants à Bourguébus en relation avec le collège Senghor d'IFS. L'aide est proposée pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.
  - Intervention d'un animateur périscolaire tous les jeudis au collège suite à la convention. L'animateur propose des activités afin de maintenir le lien avec les anciens élèves de l'école de Bourguébus. Fait en 2022 mais pas renouveler en 2023 et 2024 par manque de personnel.
  - Le carnaval en lien avec l'association des parents d'élèves. Les enfants ont réalisé un char avec leurs animateurs, sur les temps périscolaires et de loisirs.
  - Marché de Noël qui a eu lieu pour la première fois en 2023, les objets ont été fabriqués par les enfants avec leurs animateurs sur le temps périscolaire. Les bénéfices ont été versés à l'APE (Association des Parents d'Élèves).
  - Événements sportifs : 2 événements ont été réalisés par le service Enfance de la commune. L'XTREM scolaire à destination du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) de l'école Madelaine Lallier, puis les Olympiades appelées « SPORTEZ VOUS BIEN » à destination des GS jusqu'au CM2. Les deux projets sportifs ont été réalisés en 2023 et 2024.
  - Projet en 2023 en lien avec l'école sur « 10 jours sans écran » un projet national destiné au CM2, relayé par les médias France 3 Normandie. L'intervention d'un athlète pour préparer les enfants à réussir le défi et les préparer également à l'échec.
  - Mise en place des Café/Parents organisé par l'Élue à la jeunesse et au périscolaire, sur différentes thématiques. (2022-2023)
- 1<sup>er</sup> Café/parents : La prévention du harcèlement avec l'intervention d'une psychologue pour enfants.
- 2<sup>ème</sup> Café/parents : Enfants et écran « quelle précaution prendre » avec l'intervention d'une infirmière scolaire.

## 2/ Développer le savoir vivre ensemble, l'intégration et l'autonomie.

Le CMJ a élaboré plusieurs projets autour de divers thèmes :

Éco citoyen → Pique-nique zéro déchet réalisé en 2022 et 2023.

Sac à crottes → réalisé en 2022

Solidarité → Exposition de photos d'un voyage de Mr DECKER Alain (Bourguébusien) aux bénéfices de l'UMPS pour l'UKRAINE réalisée en 2022 et 2023.

Maison fleurie → Concours des maisons fleuries réalisées en 2022 et 2023.

Nous utilisons le BLOG du centre de loisirs et le site internet de la commune pour communiquer avec les familles.

Participation pour la mise en valeur de la bibliothèque associative de la commune, en lien avec les enfants du centre de loisirs et d'un graffeur. Les enfants participent ainsi à l'amélioration du cadre de vie collectif (2024).

En partenariat avec l'association Familles Rurales les enfants des mercredis loisirs partagent un moment d'échange autour de jeux de société avec des personnes âgées. Ce moment convivial permet de recréer un lien social (2022-2023-2024).



## CONTACTS UTILES



[bourguebus.jeunesse@outlook.fr](mailto:bourguebus.jeunesse@outlook.fr)



Mairie de Bourguébus  
10 rue Val És Dunes  
14540 BOURGUÉBUS



02 31 23 10 08 (standard de la mairie)